

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PEDICURES-PODOLOGUE DE NORMANDIE

le 25 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre, à 11 h 00, dans la salle de réunion du conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues de Normandie, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2018-79 du 9 février 2018 portant diverses mesures d'adaptation relatives aux professions de santé, sise au 32 rue Grand Pont, 76000 ROUEN, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour élire son « bureau de vote » soit son président et ses deux assesseurs :

Composition du bureau de vote :

M. Henri DEBRAY, président

Mme Aurore BOGEMANS et M. Marie Laurence LACOUR-SAYARET, assesseurs

Nombre de candidat individuel masculin à élire : 1 soit un conseiller régional titulaire pour un mandat allant jusqu'en 2021.

| | |
|---|-----|
| Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège (avant l'ouverture du scrutin) : | 111 |
| Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne (vote du jour sur place) : | 7 |
| Total des enveloppes : | 118 |
| Nombre d'enveloppes par correspondance déclarées nulles : | 0 |
| Nombre d'enveloppes à dépouiller : | 118 |
| Nombre de pédicures-podologues inscrits sur la liste électorale au 25 Novembre 2019 : | 619 |
| Nombre de votants : | 118 |
| Nombre de bulletins blancs : | 1 |
| Nombre de bulletins nuls à l'ouverture des enveloppes de vote | 16 |

| | |
|--|--------------------------------|
| Nombre de suffrages valablement exprimés : | 102 |
| Noms, prénoms, date de naissance et adresses des candidats | Nombre de voix obtenues |
| HAMEL Clément, 02/05/1985 93 Boulevard de la République 61000 ALENÇON | 7 |
| JARRY Vincent, 17/11/1981 10 Chemin des Closerons 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE | 30 |
| PERLY Yves, 05/10/1958 Résidence du Val-ès-Fleurs 3bis, Place Pierre Semard 50400 GRANVILLE | 40 |
| SIAKAM Tcheussi, 23/03/1987 1 rue du Vieux Château 27200 VERNON | 24 |

Proclamation du candidat élu

« **Art. R. 4125-17.-....** « Le bureau de vote statue sur la validité des bulletins et des enveloppes qui sont non réglementaires, portent des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou des mentions injurieuses. Ceux dont la validité ne peut être prise en compte sont annexés au procès-verbal. Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats ou les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé ou le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

A été, en conséquence, proclamés membre titulaire du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues, de la région Normandie comme réunissant les conditions prévues par la loi le candidat suivant :

| Nom, prénoms, date de naissance et adresse du candidat (par ordre numérique et décroissant) | Nombre de voix obtenues |
|--|-------------------------|
| PERLY YVES 05/10/1958 | 40 |

Observations, réclamations ou décisions

Les bulletins non-conformes sont conservés, (bulletins raturés, pas d'enveloppe, profession de foi sans bulletin....)

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 novembre 2019 à 13 h 45, a été, après lecture à haute voix, signé par le président et les membres du bureau de vote.

Fait en 4 exemplaires à Rouen, le 25 novembre 2019

M. Henri DEBRAY

Signature du président
du bureau de vote



MME Aurore BOGEMANS MME Marie Laurence LACOUR-SAYARET

Signatures des assesseurs
du bureau de vote



